

AVIVO suisse

Association de défense et de détente des retraités

60. av. de Béthusy 1012 Lausanne, avivo.suisse@gmail.com
Avivo-ch.ch

Madame la conseillère fédérale
Elisabeth Baume Schneider
DFI
3003 Berne

Lausanne, le 20 février 2024

Réponse à la consultation fédérale sur la révision partielle de la LAVS
Adaptation des rentes de survivants.

Madame la conseillère fédérale,

L'AVIVO suisse est particulièrement mécontente d'apprendre la façon dont le Conseil fédéral entend « corriger » l'inégalité de traitement entre veufs et veuves, tout en profitant d'imposer une diminution des droits dans l'AVS valant 720 millions et des économies de 160 millions pour la Confédération et cela sans tenir compte des besoins.

La condamnation de la CEDH aurait dû permettre d'augmenter les rentes de veufs au niveau des rentes de veuves et d'assurer simplement l'égalité de traitement. Il y a dans la réponse fédérale et les restrictions qui en découlent comme un relent de revanche délétère envers des survivants et des survivantes qui ont payé des cotisations AVS, cotisations qui leur garantissait des droits subitement écornés. Ce sont des droits des assurés à l'AVS d'une valeur de 720 millions qui disparaissent...

Quant à la suppression des rentes à vie que conteste l'AVIVO, on peut observer que ce principe rigoureux et qui se veut vertueux ne s'applique pas bizarrement aux rentes à vie de veuves dans d'autres secteurs de la Confédération.

Même si les rentes de veuves et de veufs sont maintenues pour les personnes de 55 ans ayant des enfants à charge lors de l'entrée en vigueur prévue pour ce

projet, l'ensemble des restrictions risque de bouleverser la vie de veufs, de veuves, et surtout des femmes, ou de leurs enfants. On peut même penser qu'il s'agira en plus de reports de charges néfastes.

Les restrictions que comporte ce projet et la suppression des rentes à vie contreviennent gravement au principe d'assurance des survivants, contenu dans le titre même de l'AVS (Assurance Vieillesse et Survivants) voulu dès sa création. L'argument qui affirme que le système « ne correspond plus aux réalités sociales » tient plus de la profession de foi que de la réalité concrète que vivent des personnes qui affrontent des deuils et leurs conséquences. Les femmes sont particulièrement touchées.

Que compte faire la Confédération des économies prévues ? L'argent économisé dans l'AVS devrait pour le moins lui rester attribué.

En résumé, l'AVIVO est opposée à ces mesures de restrictions et de coupes qui laissent augurer d'autres économies non souhaitables dans le domaine social.

Veillez recevoir, Madame la conseillère fédérale, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le comité de l'AVIVO suisse

Christiane Jaquet-Berger
présidente